

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Sous-direction de la gestion du personnel

Bureau du personnel officier

**Arrêté du 16 décembre 2010 portant nomination
au grade d'aspirant à titre temporaire dans la gendarmerie nationale**

NOR : IOCJ1032925A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4134-2, R. 4131-8 et R. 4131-10 ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu le décret n° 2008-947 du 12 septembre 2008 fixant certaines dispositions applicables aux élèves militaires des écoles militaires d'élèves officiers de carrière, notamment son article 2,

Arrête :

Article 1^{er}

Les personnels suivants, inscrits sur la liste des candidats admis au concours sur épreuves d'admission à l'école des officiers de la gendarmerie nationale ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme validant la fin de première année du grade de master ou d'un certificat de scolarité validant l'année précédant celle de l'attribution du grade de master (OG UNIV), sont nommés au grade d'aspirant à titre temporaire à compter du 2 août 2010 :

- Labbe Wilfried ;
- Toumazet Soizic ;
- Guichard Quentin ;
- Jouclas Antoine ;
- De Levezou de Vezins Anne ;
- Herbe Laure ;
- Morin Adrien ;
- Defrance Benjamin ;
- Crochard Julien ;
- Djebli Nassima ;
- Ducret Jean ;
- Giraud Sylvain ;
- Muller Rémi ;
- Basso Yann ;
- Viala Mathieu ;
- Didier Thomas ;
- Clochard Raphaël ;
- Tamet Alexandre ;
- Guilmot Aline ;
- Martin Boris ;
- Clécy Allan ;
- Demaria Vanessa ;
- Bellot Jean-Baptiste ;
- Merlet Lauriane ;
- Bord Clémentine ;
- Claux Caroline ;
- Garro Nicolas ;

- Marois Guilhem ;
- Ducastel Yannick ;
- Lego Émilie.

Article 2

Les personnels suivants, inscrits sur la liste des candidats admis au concours sur épreuves d'admission à l'école des officiers de la gendarmerie nationale ouvert aux sous-officiers de carrière de gendarmerie titulaires d'une licence de l'enseignement supérieur général ou technologique, d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II, d'un titre ou d'un diplôme reconnu comme équivalent à ces derniers ou d'un diplôme de fin de second cycle de l'enseignement secondaire général, technologique ou professionnel ou du diplôme d'arme de la gendarmerie nationale « technicien supérieur de la sécurité publique » ou du certificat d'officier de police judiciaire de la gendarmerie nationale (OG SD), sont nommés au grade d'aspirant à titre temporaire à compter du 16 août 2010 :

- Buffet Yannick ;
- Nogues Alban ;
- Galbois Charles ;
- Diard Julien ;
- Bellier Yannick ;
- Pardonneau Vincent ;
- List Stéphanie ;
- Blondron Cédric ;
- Serin Michaël ;
- Garcin Renaud ;
- Valentin David ;
- Carrez Sébastien ;
- Lacombe Fabien ;
- Paolin Stéphane ;
- Buttolo Jean-Yves ;
- Gaillard Sébastien ;
- Sale Kenji ;
- Pignalet Magali ;
- Grandclément Sébastien ;
- Delage Sébastien ;
- Combe-Chevaleyre Thierry ;
- Pujol Alexandre ;
- Bihouée David ;
- Forest Sébastien ;
- Javel Julien ;
- Juliac Alexandre ;
- Roger Cédric ;
- Goutourneau Sébastien ;
- Simonet Vincent ;
- Fumoleau Laurent ;
- Costa Éric ;
- Piton François-Xavier ;
- Brachet Paul ;
- Boucheron Frédéric ;
- Courville Hubert ;
- Schmitt Sébastien ;
- Charron Nicolas ;
- Parezys François ;
- Henry Ingrid ;
- Muller Régis ;
- Berbon Hugues ;

- Fourcade Fabien ;
- Blanc Cédric ;
- Cassoré Sébastien ;
- Florence Stéphane ;
- Lalagüe Julien ;
- Le Boëdec Pierre-Yves ;
- Mouëza Sabrina ;
- Perrin Christophe ;
- Bal Frédéric ;
- Frigout Jérôme ;
- Resneau Fabrice ;
- Hauteville Aurélien ;
- Lavallée Yannick ;
- Fiorina Franck.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 décembre 2010.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
J. DELPONT